



Formation : le bon réflexe

L'action formation est l'une des plus importantes du CGA de Haute-Normandie. Près de 2 000 participants en profitent chaque année pour accroître leurs compétences dans quatre grands domaines :

- Les métiers.
- La gestion (entreprendre, vendre et gérer).
- L'informatique et l'économie numérique.
- Le développement personnel.

Tout le monde est concerné : les agriculteurs, les artisans, les commerçants et les prestataires de services. Les salariés des entreprises peuvent aussi en bénéficier.

Point important, le coût des formations est compris dans le coût de la cotisation annuelle ; à ce prix-là, on aurait tort de s'en priver.

Pour toute précision : Patricia Cargnello :

02 35 63 57 99 - patricia.cargnello@cgarhn.org

Bars/restaurants : le plan de maîtrise sanitaire

Le plan de maîtrise sanitaire est l'outil nécessaire et obligatoire pour expliquer ce que l'on fait, dans les bars, les restaurants, pour garantir la salubrité des aliments distribués. L'objectif de cette formation est de présenter les dispositifs à mettre en place pour garantir la sécurité alimentaire, sans pénaliser l'imagination et la créativité des professionnels qui veulent préparer les meilleurs plats possibles. Le public visé est celui des équipes «cuisine» et des cadres et responsables de l'alimentaire. Formateur : François Jalade, conseil en hôtellerie, restauration et agroalimentaire. Rendez-vous à Rouen, le 22 novembre, de 9 h à 17 h.

L'entrepreneur individuel à responsabilité limitée (EIRL)

Ce nouveau statut entrera en vigueur le 1er janvier prochain. Il est particulièrement avantageux pour l'entrepreneur individuel puisqu'il permet de séparer le patrimoine personnel (qui sera protégé) et le patrimoine affecté à l'exercice de l'activité professionnelle, sans avoir besoin de créer une société. En cas de problème, cette séparation est une sécurité. Tout le monde est concerné : les commerçants, artisans, prestataires de services. Formateur : Jean-Pierre Corlaix, expert-comptable.

Rendez-vous :

Le 8 novembre au Havre.

Le 29 novembre à Rouen.

Le 6 décembre à Dieppe.

De 14 h à 16 h.

Du recrutement au licenciement

Vous avez des salariés ? Vous envisagez de recruter ? Que faut-il savoir pour ne pas vous tromper ? Cette formation vous permettra de professionnaliser vos recrutements et de sécuriser juridiquement vos pratiques. Présentation des différents contrats de travail, des formalités d'embauche, des mesures disciplinaires, des modalités de rupture de contrat de travail. Tout le monde est

concerné : les commerçants, artisans, prestataires de services.

Formateur : Vakom. Durée : 2 jours

Rendez-vous à Rouen, les 8 et 15 novembre, de 9 h à 17 h 30.

Pour vous inscrire Patricia Cargnello :

02 35 63 57 99 - patricia.cargnello@cgarhn.org



Nouveau et intéressant : l'entrepreneur individuel à responsabilité limitée

Jusqu'à présent les entrepreneurs individuels devaient répondre de leurs engagements professionnels sur la totalité de leur patrimoine. Que se passait-il en cas de difficultés ? Le commerçant, l'artisan ou le professionnel libéral pouvait se retrouver ruiné, sans possibilité de rebondir, et ce scénario là avait de quoi décourager les meilleures volontés. Heureusement la loi du 15 juin 2010 met fin à cette injustice ; en créant le statut d'EIRL (Entrepreneur Individuel à Responsabilité Limitée) elle permet à l'entrepreneur de protéger son patrimoine personnel sans devoir pour autant créer une société ; ce nouveau statut entrera en vigueur le 1er janvier prochain : il est nouveau, positif et intéressant.

L'EIRL est un nouveau statut pour le travailleur indépendant. Son principe est simple : il permet à l'entrepreneur de séparer son patrimoine en deux parties avec d'un côté son patrimoine personnel et de l'autre son patrimoine professionnel affecté à l'exercice de son activité. En cas de problème, le patrimoine personnel est protégé ; en revanche le patrimoine professionnel est saisissable ; c'est-à-dire qu'il permet de rembourser ses éventuels créanciers. Cette séparation est une sécurité qui encourage la création d'activité en réduisant les risques, et qui permet à l'entrepreneur de se «relancer» après avoir connu des difficultés puisqu'il limite les gages donnés aux créanciers. Dans les deux cas, ses effets sont positifs.

Ce nouveau statut est ouvert à tous :

- quelle que soit son activité : commerciale, artisanale, industrielle, libérale, agricole ;
- quelle que soit sa situation : auto-entrepreneur, commerçant, artisan, professionnel libéral, agriculteur ;
- quel que soit son régime fiscal : micro, BIC, BNC, régime réel simplifié ou normal.

Les formalités à effectuer pour en bénéficier sont simples. Pour en savoir plus, contactez votre expert-comptable. Sachez aussi qu'un site de présentation de l'EIRL a été mis en place par le Secrétariat d'Etat chargé du Commerce et de l'Artisanat à l'adresse suivante : www.info-eirl.fr/

A noter : le service formation du CGA organise 3 sessions de présentation de ce nouveau statut :

Le 8 novembre au Havre.

Le 29 novembre à Rouen.

Le 6 décembre à Dieppe.

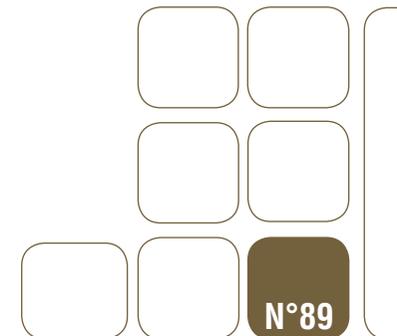
De 14 h à 16 h. Inscrivez-vous !

CGA
haute-normandie



La Lettre d'information

Centre de Gestion Agréé Régional de Haute-Normandie



Octobre 2010

En bref

► L'assemblée générale du CGA de Haute-Normandie s'est tenue le 18 octobre au Havre. Dans son rapport moral, le Président Leduey a souligné la qualité des relations établies avec les autres acteurs du développement régional que sont, par exemple, la Banque de France ou les Chambres de Commerce et d'Industrie. Le centre apporte son concours à la réussite des opérations FISAC grâce à son Observatoire Economique qui permet «d'éclairer» les décisions publiques. Rappelons que le FISAC (Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce) est un dispositif principalement destiné à financer les opérations de création, maintien, modernisation, adaptation ou transmission des entreprises du commerce, de l'artisanat et des services, afin de préserver ou développer un tissu d'entreprises de proximité.

► Organisées par les CCI de Haute-Normandie, les rencontres régionales de la création d'entreprise se tiendront cette année :

- Le 22 novembre à Lisieux
- Le 23 novembre au Havre.
- Le 24 novembre à Evreux
- Le 25 novembre à Dieppe
- Le 26 novembre à Rouen.

En présence de votre CGA.

Quatre objectifs :

- Sensibiliser et développer votre esprit d'initiative.
- Répondre à vos problématiques de jeunes entreprises.
- Trouver des interlocuteurs qui vous accompagnent dans votre projet.
- Vous donner une meilleure lisibilité des acteurs de la création et reprise d'entreprise.

Pour en savoir davantage : www.creer-reprendre-normandie.fr/

► La direction régionale de l'INSEE vient de publier une étude sur l'évolution des commerces de proximité en Haute-Normandie. Elle révèle leur diminution régulière dans les quartiers et les bourgs, en particulier pour les commerces alimentaires (boucherie, charcuterie, boulangerie, poissonnerie...), alors que d'autres catégories connaissent une progression significative comme les soins de beauté. Mais surtout, l'INSEE rappelle l'importance économique et sociale des commerces de proximité dans certaines zones où ils sont souvent les derniers commerces de leurs communes. Il s'agit principalement d'épicerie, de cafés ou de commerces multiservices. Ils sont aussi fréquemment des lieux de vie, les clients y viennent autant pour le lien social que pour le service commercial. Afin d'apporter un nouvel élan au commerce de proximité, le gouvernement a installé en mai 2009 le "Conseil Stratégique du commerce de proximité", dont la mission est d'émettre des avis et des recommandations relatifs aux politiques publiques en faveur du commerce.

Agriculteur : un nouvel outil d'analyse et de prospective à votre service

Sous l'impulsion de François Boutin, administrateur en charge du département agricole, le CGA de Haute-Normandie met en place un outil puissant de gestion agricole, innovant et collaboratif, qui facilitera les échanges d'informations entre le chef d'exploitation, son cabinet comptable et le CGA.

Concrètement, ce logiciel «intelligent» permettra au cabinet comptable de communiquer la balance comptable de son client agriculteur sur un site internet dédié, créé par le Centre de Gestion. L'agriculteur pourra alors se connecter au site pour ventiler toutes ses charges et tous ses produits entre ses différentes productions, grâce à des tableaux interactifs qui afficheront instantanément les résultats. L'expert-comptable validera ou rectifiera ces ventilations et l'adhérent-agriculteur pourra aussitôt consulter, toujours sur internet, tous ses prix de revient et ses marges brutes et nettes, en fonction des critères technico-économiques de son choix.

C'est un outil d'aide au pilotage de l'exploitation ; un outil d'analyse efficace pour prendre les bonnes décisions dans une période où l'économie agricole est en pleine mutation. Rappelons que près de 900 agriculteurs sont aujourd'hui adhérents du CGA de Haute-Normandie ; des réunions d'information seront organisées pour eux et leur cabinet comptable début 2011.

L'importance de la crise

La Fédération des Centres de Gestion Agréés (FCGA) vient de publier une étude qui révèle le «choc» de la crise économique pour les TPE en 2009.

Démonstration :

L'activité des petites entreprises, tous secteurs confondus, enregistre un net recul en 2009 : -2,5%. Sévèrement touchés par la crise économique, les artisans, commerçants et prestataires de services indépendants sont confrontés à de sérieuses difficultés : réduction « historique » des chiffres d'affaires, fonte des carnets de commandes, affaiblissement des trésoreries...

Même si elles résistent globalement mieux à la conjoncture que les grandes structures en mobilisant tous leurs atouts stratégiques (souplesse, réactivité, élasticité, proximité...), les TPE prennent de plein fouet les effets de la récession en 2009. Signe des temps : traditionnelle « locomotive » de la croissance des petites entreprises, le secteur du bâtiment vacille sur ses fondations : -3,7%.

Comme toutes les régions françaises, la Haute-Normandie a été touchée avec une baisse moyenne des chiffres d'affaires de -1,7%. Les replis les plus sévères ont été enregistrés dans les secteurs : l'équipement de la maison (-3,1%), l'artisanat du bâtiment (-2,9%) et les services (-2,5%).

> Edito

AU CŒUR DU TRIANGLE ENTREPRISE/EXPERT-COMPTABLE/ADMINISTRATION FISCALE

Comme tous les Organismes de Gestion Agréés de France, le CGA de Haute-Normandie s'est vu confier par la Loi de Finances 2009, de nouvelles missions à compter du 1er janvier 2010. Celles-ci visent à conforter, pour davantage d'efficacité, le rôle d'interface joué par le Centre, entre l'adhérent et son expert-comptable d'une part, et l'administration fiscale d'autre part.

Quelles sont ces nouvelles missions ?

D'abord, les examens de cohérence, vraisemblance et concordance, effectués par le CGA, sont étendus aux déclarations de chiffre d'affaires. L'objectif est de garantir le bon calcul du résultat imposable et de l'assujettissement à la TVA.

Dans la foulée, le CGA établira un compte-rendu de mission, qui sera adressé à l'adhérent et à son SIE (Service des Impôts des Entreprises) dans les deux mois suivant son intervention.

Enfin, rappelons que la contrepartie est intéressante pour les adhérents puisque (sauf exception), le délai de reprise de l'administration fiscale est ramené de 3 à 2 ans pour un contrôle fiscal.

Dans notre région, le CGA s'est organisé pour réaliser ces nouvelles missions. Ce travail a été facilité par les bonnes relations entre les experts-comptables et le CGA qui défendent ensemble l'intérêt des adhérents.



Jean-Paul Leduey
Président du CGA de Haute-Normandie.

LA PRÉVENTION DES DIFFICULTÉS

Avec la loi du 2 août 2005 en faveur des PME, le Gouvernement a confié aux Centres de Gestion Agréés de France une mission de détection et de prévention des difficultés économiques et financières des entreprises adhérentes.

Il s'agit d'améliorer l'accompagnement des très petites entreprises en demandant aux CGA d'alerter les dirigeants lorsque les indicateurs économiques sont mal orientés.

L'an dernier, en Haute-Normandie, 414 adhérents ont bénéficié de ce service de prévention ; rappelons que la crise a frappé tous les secteurs d'activité en 2008 et 2009. L'objectif de ces alertes est, bien sûr, de mettre en place des solutions positives avant qu'il ne soit trop tard. De ce point de vue, le CGA de Haute-Normandie, en relation constante avec ses adhérents et leurs experts-comptables est une «vigie anticrise» très efficace.